



Direction Générale adjointe Mobilité et Logistique

Direction des Territoires

Unité Territoriale : Unité Territoriale d'Alès

Service Territorial : Territoire Vallée des gardons

Numéro de l'acte : ARRÊTÉ CONJOINT

Arrêté temporaire de circulation Portant sur des mesures de fermeture de route avec déviation

Sur la D297 du PR0+610 (44.2090677845, 4.034299391) au PR1+680 (44.2025777407, 4.040526077)

Sur le territoire de la commune de **LA GRAND-COMBE**, Hors et en agglomération

Date : du lundi 20 avril 2026 au lundi 31 août 2026

La Présidente du Conseil départemental du Gard

Concernant l'arrêté AL-2026-22-ACNC

Mme. le maire de la commune de Commune de La Grand Combe

Concernant l'arrêté n°

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la route,

Vu le code de la voirie routière,

Vu l'arrêté de la Présidente du Département du Gard en vigueur portant délégation de signature,

Vu l'arrêté interministériel du 24/11/1967, modifié et complété, relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

Vu l'avis favorable de la DIRMED en date du 31-03-2026,

Vu l'avis favorable du SDIS 30 en date du 01-04-2026,

Vu l'information faite à la gendarmerie le 31-03-2026,

Vu l'avis favorable de M./Mme le Maire de La Grand-Combe en date du 09/04/2026,

Vu l'avis favorable de M./Mme le Maire de Les Salles-Du-Gardon en date du 09/04/2026,

Vu la demande en date du 30/03/2026 de la société LES FALAISES D'OR demeurant QUA CHAMPCLAUZON, 30110 LA GRAND COMBE représentée par M JOUVERT Amory, en vue de réaliser la réhabilitation de la RD297 avec création voie verte, y compris réalisation de réseaux sur la D297 du PR 0+610 au PR 1+680 sur le territoire de la commune de **LA GRAND-COMBE**,

Considérant qu'il importe d'assurer la sécurité des usagers et riverains de la voie publique ainsi que celle des agents de l'Administration et de l'Entreprise chargés de l'exécution des travaux et de réduire autant que possible les entraves à la circulation provoquées par des travaux,

Arrêtent

Article 1 : Réglementation

La circulation générale sera temporairement réglementée sur la D297 du PR 0+610 au PR 1+680 sous réserves et conditions particulières ci-dessous.

Le chantier se fera hors circulation avec coupure de la RD, selon les itinéraires :

- **Déviatiion Alès - La Grand Combe (Tracé vert)** Via: Rue Jean Delpuech, Rue de la Pomarède, Quai du 11 Novembre 1918 2.4 km, 4 min Se diriger vers le nord-ouest - 40 m Sortir du rond-point sur la rue Jean Delpuech (N 106) - 1.5 km Tourner à droite - 20 m Tourner franchement à gauche - 25 m Tourner à gauche sur la rue de la Pomarède (N 106) - 10 m Vous êtes arrivé à votre première destination - 0 m Se diriger vers l'est sur la rue de la Pomarède (N 106) - 8 m Tourner à gauche - 100 m Tourner à droite sur le quai du 11 Novembre 1918 - 8 m Vous êtes arrivé à votre seconde destination, sur la droite - 0 m Se diriger vers l'est sur le quai du 11 Novembre 1918 - 500 m Vous êtes arrivé à votre destination, sur la droite - 0 m
- **Déviatiion Laval Malbosc - La Grand Combe (Tracé bleu)** Via: Rue de La Grand-Combe à Laval, Rue Jeanne d'Arc, Avenue des Mineurs, Place P. Portal, Rue Émile Zola 2.0 km, 5 min Se diriger vers le nord-est sur l'avenue Nelson Mandela (D 297) - 9 m Tourner franchement à gauche sur la rue de La Grand-Combe à Laval - 200 m Continuer tout droit sur la rue Jeanne d'Arc - 550 m Vous êtes arrivé à votre première destination - 0 m Se diriger vers le nord sur la rue Jeanne d'Arc - 7 m Continuer légèrement à gauche sur l'avenue des Mineurs - 1 km Prendre le rond-point - 30 m Vous êtes arrivé à votre seconde destination - 0 m Se diriger vers l'est - 35 m Sortir du rond-point - 100 m Prendre le rond-point de la place P. Portal, puis la seconde sortie sur la rue Émile Zola - 80 m Sortir du rond-point sur la rue Émile Zola - 25 m Faire demi-tour et continuer sur la rue Émile Zola - 15 m Vous êtes arrivé à votre destination - 0 m

Les dispositions prescrites à l'article 1 ne s'appliquent pas aux véhicules des forces de l'ordre et aux véhicules des services de secours et d'incendie. Une priorité de passage sera donnée par rapport aux travaux.

Article 2 : Durée de la réglementation

Le présent arrêté est applicable à compter du lundi 20 avril 2026 à 08h00 jusqu'au lundi 31 août 2026 à 18h00.

Le soir, le week-end et les jours fériés ou hors chantier éventuels, correspondant aux périodes d'inactivité du chantier, les travaux seront interrompus mais les restrictions de circulation seront maintenues.

Article 3 : Signalisation

La signalisation réglementaire du chantier sera mise en place et entretenue par LES FALAISES D OR.

Personne responsable du chantier joignable 24h/24h et 7j/7j :

Téléphone : 0632878589

Article 4 : Information des usagers

Ces travaux feront l'objet d'un communiqué de presse dans les journaux locaux, sous les soins de la Direction de la Communication du département.

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication sur le site <https://www.inforoute30.fr/> et sera listé dans le tableau hebdomadaire des principales perturbations sur le réseau départemental du Gard.

Article 5 : Publication

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et pourra être fourni par le responsable du chantier à toute demande des forces de l'ordre.

Article 6 : Recours

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Article 7 : Application de l'arrêté

M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie du Gard,
M. le Directeur Général des Services du Département,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de veiller à l'application du présent arrêté qui est notifié à
la société LES FALAISES D OR.

Fait à La Grand Combe, le **13 AVR. 2026**

Fait à Alès, le **13/04/26**

Le Maire de la commune de Commune
de La Grand Combe,



Le Directeur Adjoint en charge
de l'Unité Territoriale d'Alès

Eric BOUSQUET

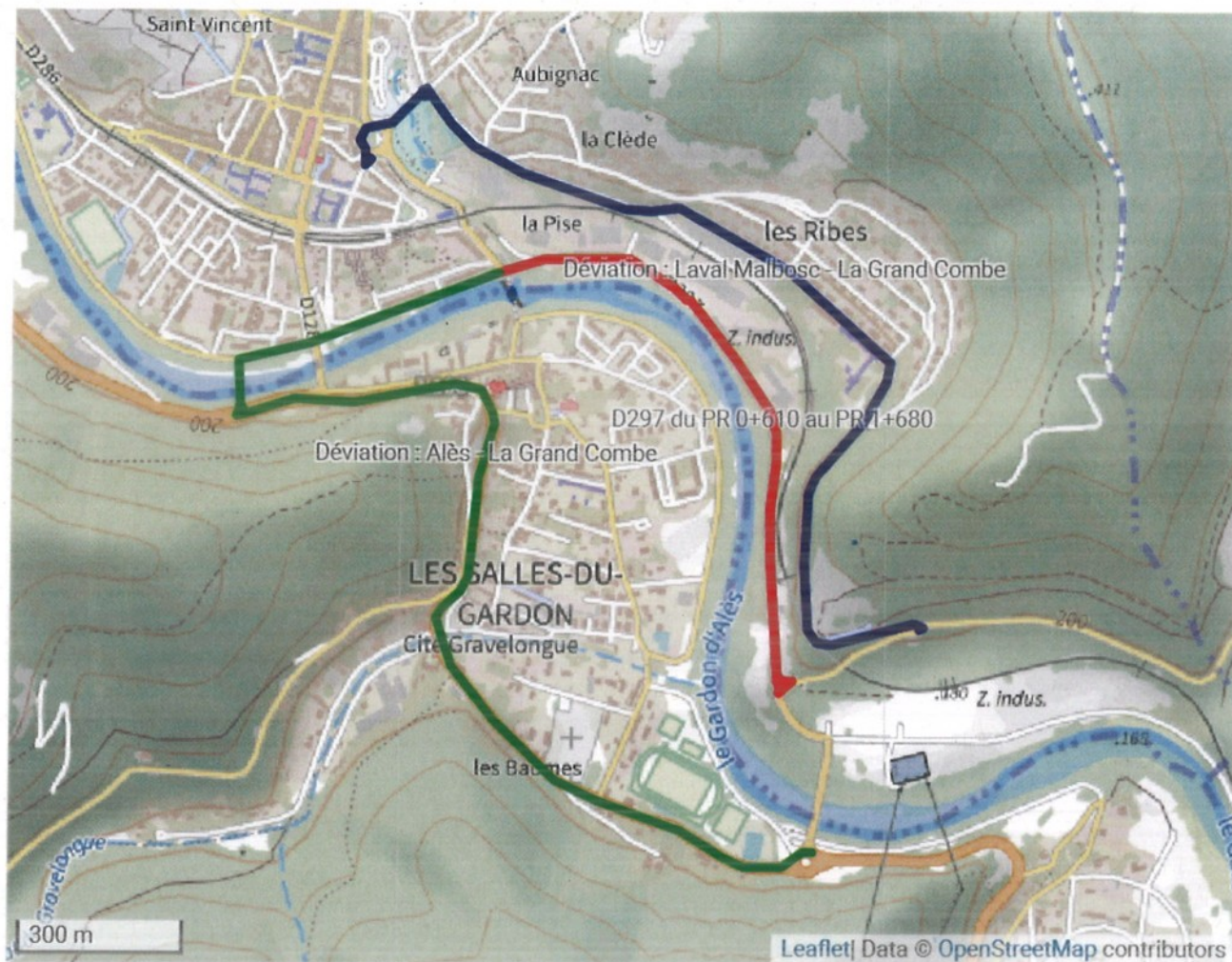
Diffusions :

Transports LIO,
PER ALES,
Mme/M. JOUVERT Amory, LES FALAISES D OR,
La commune de LA GRAND-COMBE,
La commune de LES SALLES-DU-GARDON,
SDIS du Gard,

Liste des pièces jointes :

- Localisation
- DESC RD 297 - Ind B.pdf

ANNEXE - LOCALISATION



DÉTAILS DE L'ITINÉRAIRE

Déviation Alès - La Grand Combe

Via: Rue Jean Delpuech, Rue de la Pomarède, Quai du 11 Novembre 1918

2.4 km, 4 min

Se diriger vers le nord-ouest - 40 m

Sortir du rond-point sur la rue Jean Delpuech (N 106) - 1.5 km

Tourner à droite - 20 m

Tourner franchement à gauche - 25 m

Tourner à gauche sur la rue de la Pomarède (N 106) - 10 m

Vous êtes arrivé à votre première destination - 0 m

Se diriger vers l'est sur la rue de la Pomarède (N 106) - 8 m

Tourner à gauche - 100 m

Tourner à droite sur le quai du 11 Novembre 1918 - 8 m

Vous êtes arrivé à votre seconde destination, sur la droite - 0 m

Se diriger vers l'est sur le quai du 11 Novembre 1918 - 500 m

Vous êtes arrivé à votre destination, sur la droite - 0 m

Déviation Laval Malbosc - La Grand Combe

Via: Rue de La Grand-Combe à Laval, Rue Jeanne d'Arc, Avenue des Mineurs, Place P. Portal, Rue Émile Zola

2.0 km, 5 min

Se diriger vers le nord-est sur l'avenue Nelson Mandela (D 297) - 9 m

Tourner franchement à gauche sur la rue de La Grand-Combe à Laval - 200 m

Continuer tout droit sur la rue Jeanne d'Arc - 550 m

Vous êtes arrivé à votre première destination - 0 m

Se diriger vers le nord sur la rue Jeanne d'Arc - 7 m

Continuer légèrement à gauche sur l'avenue des Mineurs - 1 km

Prendre le rond-point - 30 m

Vous êtes arrivé à votre seconde destination - 0 m

Se diriger vers l'est - 35 m

Sortir du rond-point - 100 m

Prendre le rond-point de la place P. Portal, puis la seconde sortie sur la rue Émile Zola - 80 m

Sortir du rond-point sur la rue Émile Zola - 25 m

Faire demi-tour et continuer sur la rue Émile Zola - 15 m

Vous êtes arrivé à votre destination - 0 m



Maître d'ouvrage



**LA
GRAND'
COMBE**

Hôtel de Ville – 30110 LA GRAND COMBE

DOSSIER D'EXPLOITATION SOUS CHANTIER

Réhabilitation de la RD 297 avec création de voie verte

Groupement d'Entreprises :



Entreprise émettrice :

S.A.R.L. LES FALAISES D'OR
Quartier de Champclauson
30110 LA GRAND COMBE

Nom du document :

D.E.S.C.

IND.	DATE	ETABLI	VERIFIE	APPROUVE	MODIFICATIONS
A	20/03/2026	AG			Première diffusion
B	23/03/2026	LG			Modification schéma déviation



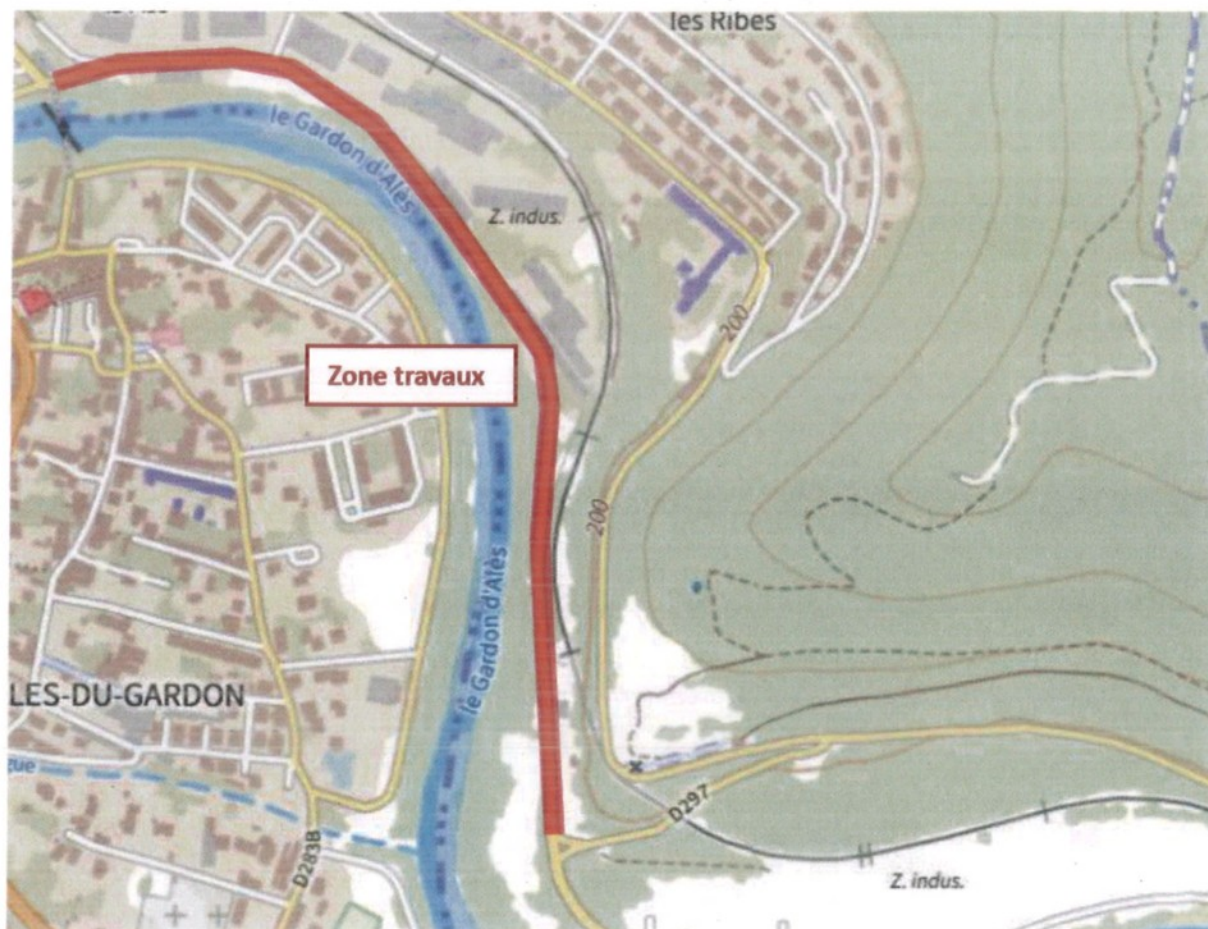
Sommaire

I.	Plan de repérage et emplacement des travaux.....	3
II.	Description des travaux et méthodologie	4
III.	Mode d'exploitation envisagé	4
IV.	Recommandations traitant de la sécurité des personnels	7
V.	Calendrier des travaux.....	8



I. Plan de repérage et emplacement des travaux

Les travaux se situent sur la RD 297 sur la commune de La Grand Combe, comme indiqué ci-dessous



Nous intervenons sur ce chantier en tant que mandataire.

Mr Corentin JOUVERT sera responsable du chantier et réalisera son suivi.

Corentin JOUVERT : 06.32.87.85.92

Contact bureau : 04.66.30.06.48, sarl@jouvert.fr



II. Description des travaux et méthodologie

Les travaux consistent à reprendre l'aménagement de la RD 297.

Ainsi les travaux comprendront :

- Signalisation de chantier
- Repérage des réseaux
- Rabotage
- Démolition de chaussée
- Terrassements (déblais et remblais)
- Assainissement (pluvial...)
- Mise en œuvre de couche de forme
- Couche d'accrochage / Enduits
- Chaussée : Couche de fondation et couche de base
- Chaussée : couche de roulement et précision sur la réalisation des joints longitudinaux et transversaux

Etant donné la fréquentation des voies, il faudra prévoir la mise en place d'une déviation mais également la fermeture de la route RD 297. Un plan de circulation spécifiant la déviation sera également transmis.

III. Mode d'exploitation envisagé

La totalité de ces travaux se fera sous route barrée.

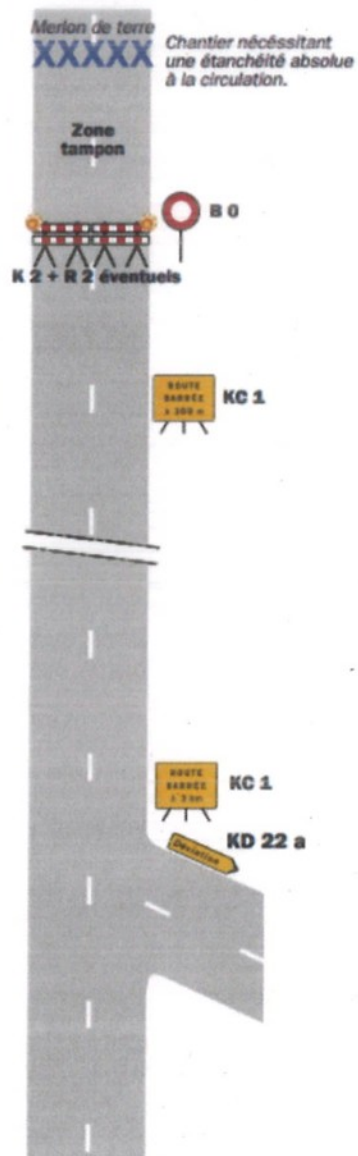
La signalisation :

Elle sera conforme à la 8^{ème} partie de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière : « signalisation temporaire ». Selon le schéma ci-dessous



**Coupure de la route quelques
kilomètres après l'entrée de
l'itinéraire de déviation**

CI





IV. Recommandations traitant de la sécurité des personnels

Pendant et en dehors des horaires de chantier et durant toute la durée des travaux :

- Le maintien des cheminements de tous types seront assurés et sécurisés
- Les zones de travaux seront nettoyées
- Les zones de travaux seront balisées
- L'entretien et la maintenance de la signalisation et du balisage seront assurés ainsi qu'en intempéries ou d'arrêt

Tous obstacles identifiés, existants ou créés par la présence de chantier devront être retirés ou sécurisés et balisés en respectant l'agrément du maître d'œuvre.

La sécurité des personnels sur le chantier sera conforme aux normes en vigueur. D'après le guide du chef de chantier du SETRA (Ministère de l'Équipement des Transports et du Logement).

Signalisation des personnes :

Les agents intervenants à pied sur le domaine routier doivent être constamment visibles ; tant par les usagers que par les conducteurs d'engins circulant sur le chantier.

Le port d'un vêtement de signalisation à haute visibilité conforme à la norme NF EN 471, de classe 3 ou 2 est obligatoire.

Afin que les propriétés de ces vêtements soient optimales, ils doivent être propres et en bon état.

Signalisation portée par les véhicules :

Qu'il s'agisse d'engins, de véhicules de chantier, d'intervention ou de signalisation, les matériels mobiles doivent être particulièrement visibles et reconnaissables. Ils peuvent, en effet, constituer un danger pour la circulation des usagers ou pour les autres intervenants du chantier.

Les dispositifs d'éclairage, gyrophare, alarme de reculs seront contrôlés sur tous les engins avant tout début des travaux.



V. Calendrier des travaux

Les travaux évoqués au sein de ce document débuteront le 20 avril 2026 et se termineront le 31 août 2026.

De plus une équipe d'astreinte sera mobilisable 24h/24 et 7j/7 pour toute urgence sur le chantier ou entretien de la signalisation provisoire. La personne à contacter pour mobiliser l'équipe d'astreinte sera Corentin JOUVERT au 06 48 35 74 99.